



# AMÉLIOREZ VOTRE TRÉSORERIE EN OPTIMISANT LA DÉDUCTION DE LA TVA SUR VOS NOTES DE FRAIS !

## Nos Services :



Récupération  
de la TVA étrangère



Aide à la déduction  
de la TVA locale



Notre processus  
automatisé



Expertise  
en TVA étrangère

## Une source d'économie à ne pas négliger

De nombreuses sociétés renoncent à déduire la TVA française sur les notes de frais par manque de ressources en interne et pour ne pas prendre des risques de non-conformité. TVA Conseil vous propose de prendre en charge toute la procédure en optimisant le montant de TVA française déductible sur vos notes de frais, selon les règles de conformité. **Vous pouvez récupérer cette TVA jusqu'à deux ans d'arriérés.**

## Pourquoi les entreprises font appel à nos services ?

Le volume des documents à traiter et les règles de conformité à respecter rendent le travail long et fastidieux. **Nous prenons tout en charge.** Nous analysons vos notes de frais par année ; les dépenses éligibles à la déduction de la TVA sont saisies et les justificatifs de paiement sont rectifiés pour une mise en conformité. A la fin de la prestation, nous vous remettons un rapport détaillé des justificatifs donnant droit à une déduction de TVA sur votre déclaration CA3.

## Faites des économies en déduisant la TVA française

Vous pouvez déduire la TVA grevant les frais :

- de restauration,
- de réception,
- de gasoil
- de péage,
- de parking,
- de télécommunication
- d'hôtels pour les invités
- de fournitures

## Délégation totale

En nous déléguant totalement la gestion de votre TVA déductible sur notes de frais, **vous pouvez vous concentrer sur votre cœur de métier.** Notre rémunération est proportionnelle au montant de TVA déductible que nous vous avons calculé.

**TVA Conseil est l'entité française du groupe Cash Back, un réseau d'experts en TVA présent dans plus de 30 pays.**



## DÉDUCTION DE LA TVA SUR VOS NOTES DE FRAIS : NOTRE MÉTHODE

---

